



## MAIRIE DE CHEMAUDIN ET VAUX PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 12 Juillet 2022

*Le conseil municipal s'est réuni le mardi 12 Juillet 2022 à 20h30 dans la salle du conseil municipal à Chemaudin et Vaux sous la présidence de Monsieur le Maire.*

**Présents** : Gilbert GAVIGNET, François DODANE, Florence SOUEGES, Katia CHEVREY, Valérie FERREUX, Claude GALLIOT, René GIRARD, Marie LATROY, Serge MINORET, Julien MONTHIOUX, Marie PONCET, Henri VERNEREY, Bastien FRANCESCHINI, Philippe FAGOT, Lydie BAGATELLA

**Absents excusés** : Ludovic LEBAIL, Jocelyne POURTEAU, Emilie ROUSSELOT, Emmanuel MAÎTRE, procuration donnée à Gilbert GAVIGNET, Audrey MAJCICA, procuration donnée à Florence SOUEGES, Séverine ONILLON, procuration donnée à Valérie FERREUX, Marie-Pascale BRIENTINI, procuration donnée à Henri VERNEREY, Gêrôme GALLIOT, procuration donnée à François DODANE

**Absent non excusé** : Néant

**Secrétaire de séance** : Marie PONCET

### ORDRE DU JOUR

Approbation du Compte-Rendu du 7 Juin 2022.

1. Subventions aux associations
2. Tarif micro-crèche
3. Plan de financement parking église
4. Modifications budgétaires : budget Commune et budget Bois
5. Dénomination rue zone de l'échange
6. Marché déconstruction maison Monnot
7. FSL / FADD
8. Questions diverses.

---

### **Approbation du compte-rendu du 7 Juin 2022 :**

Remarque au point 1, René Girard précise que son abstention n'est pas précisée dans le CR, seuls les Pour et Contre sont précisés. Le compte-rendu du 7 Juin est adopté à l'unanimité.

## 1. Subventions aux associations

En l'absence de Mme Séverine Onillon, Mme Lydie Bagatella présente les projets des 4 types d'associations (Sports, Coopératives scolaire, de Loisirs et de solidarité)

Il est rappelé que la municipalité met déjà à disposition des associations, à titre gracieux, les différents équipements dont elle dispose.

Le projet contient des modifications par rapport aux années précédentes. Elles ont pour objectifs d'accentuer les aides aux adhérents habitant la commune de Chemaudin et Vaux tout en faisant attention aux difficultés rencontrées par les associations à la sortie difficile des périodes Covid.

Rappel : Seules les associations qui en font la demande peuvent bénéficier d'une subvention.

### - Associations à but sportif

=> 1 € pour chaque adhérent extérieur et 10 € pour chaque adhérent de Chemaudin et Vaux

=> 50 € pour toutes manifestations ouvertes à tous les habitants de Chemaudin et Vaux

=> 80 € pour toutes manifestations ouvertes à tous les habitants de Chemaudin et Vaux organisées avec le CCAS

## ASSOCIATIONS SPORTIVES

ASSOCIATIONS	2022
FOOT	899
TENNIS	302
JUDO	717
GYM	290
TENNIS DE TABLE	0
BASKET	202
<b>TOTAL</b>	<b>2410</b>

### - Coopératives scolaires

=> 15 € par enfant.

+ Prise en charge intégrale des besoins de bus entre l'école et la Salle Multi sports Trincano.



- Associations de Loisirs

=> Seulement deux associations ont fait une demande : Comité de Jumelage (Rien à ce jour, à voir en fonction de la reprise d'activité et La Vaulienne avec la prise en charge des feux d'artifices du bal du 14 juillet)

Le projet proposé est de conserver le principe existant

- Associations de Solidarité

## ASSOCIATIONS DE SOLIDARITE

Associations	2022
Prévention routière	0
UNC (Canton d'Audeux)	100
Souvenir Français	100
Drapeau	0
<b>TOTAL</b>	<b>200</b>

Vote : Abstention (0) Contre (0) Pour (Unanimité)

## 2. Tarif micro-crèche

Le Château d'Uzel, fournisseur des repas de la micro crèche a fait parvenir un courrier indiquant l'augmentation du tarif de 3.86%.

Il est proposé d'augmenter le coût horaire de 0,20 € pour compenser cette augmentation et prendre en compte l'inflation.

Coût horaire : 7,20 € à partir de septembre 2022

Vote : Abstention (0) Contre (0) Pour (Unanimité)

## 3. Plan de financement du parking de l'église

Le projet concerne l'aménagement du parking de l'église Saint Alban qui appartient à la Commune de Chemaudin et Vaux. Ce parking existant est dégradé et le calibrage des voies et la gestion des eaux de ruissellement est à revoir.

Monsieur le Maire présente le devis réactualisé de l'entreprise BEJ avec une estimation globale de 135 285.00 € HT.

Il est proposé le plan de financement suivant :

<b>FINANCEMENTS PUBLICS (hors collectivités maître d'ouvrage)</b>			
<b>Identités des financeurs</b>	<b>Types d'aides</b>	<b>Montant prévisionnel</b>	<b>Sollicités/Obtenus</b>
ETAT	DETR/DSIL (30 % de l'assiette éligible)	40 500.00	
SYDED	Eclairage public	4 500.00	
GBM	Fonds centre de village	10 000.00	
<b>Sous-total 1</b>		<b>55 000.00 €</b>	
<b>FINANCEMENT COLLECTIVITE MAITRE D'OUVRAGE</b>			
<b>Fonds propres</b>		80 285	
<b>Sous-total 1 + Fonds propres (doit être égal au montant total HT de l'opération)</b>		<b>135 285.00 €</b>	

Le reste à charge pour la commune est estimé à 80 235,00 HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide le projet et le plan de financement,
- Sollicite le soutien financier de l'Etat au titre de la DETR et DSIL,
- Sollicite le soutien financier de la Région au titre Habitat et Aménagement,
- Sollicite le soutien financier du SYDED pour l'éclairage public,
- Sollicite le soutien du Grand Besançon Métropole au titre du Fonds Isolation
- Et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents au projet et aux demandes de subventions.

Vote : Abstention (0) Contre (0) Pour (Unanimité)

#### 4. Modifications budgétaires

- **Budget bois** : Suite à l'annulation d'une vente de bois en 2019 pour 11 437,64 €, il est nécessaire d'ouvrir des crédits au compte 673 (Titre annulé sur exercice antérieur) pour annuler le titre émis par la Commune sur un exercice antérieur. Les ventes de bois inscrites au BP s'élèvent à 40 000 €, alors que nous avons réalisé 70 446 €.

Il est proposé la DM suivante :

- Cpte 673           + 12 000 €
- Cpte 7022       + 12 000 €

- **Budget commune** : Suite aux propositions de devis par les entreprises Déméterre et Coste Agri pour l'achat d'un tracteur et la reprise des deux anciens, il est nécessaire d'augmenter les crédits d'investissement. En même temps, il y a lieu de distinguer comptablement, la reprise du matériel existant et l'achat du nouveau matériel afin de ne pas faire apparaître le montant de la soule, le montant de la reprise s'inscrivant en cession d'actif en fonctionnement.

La reprise des tracteurs s'inscrit au cpte 775 de la section de Fonctionnement, alors que l'acquisition du nouveau s'inscrit au cpte 2158 de la section investissement.

La ventilation des montants et le coût du tracteur plus élevé que prévu oblige à une DM.

La recette supplémentaire est une subvention de 17 000 € versée mais pas budgétisée, ainsi qu'une TA qui sera plus élevée que prévue.

Il est proposé la DM suivante :

- Cpte 1321 / Opérat° 318           +17 000 €
- Cpte 10226                           + 5000 €
- Cpte 2158 / Opérat° 320           +22 000 €

#### 5. Dénomination rue zone de l'échange

Il est nécessaire de réaliser auprès du cadastre et des impôts les démarches de dénomination de la rue Robert Schwint et de vérifier si toutes les modalités ont été réalisées suite à la délibération du 04 septembre 2019 (indication par René Girard)

Accord à l'unanimité

## **6. Marché de déconstruction de la Maison Monnot**

Suite au refus des services de la DRAC concernant le permis de démolir pour la maison Monnot, la Mairie a sollicité un rendez-vous sur site avec le représentant des ABF, Monsieur Dognin.

M. Dognin a pu constater et prendre en compte la vétusté du bâtiment et les problématiques de la commune, notamment en termes de réhabilitation, de sécurité mais aussi de stationnement.

Après un second entretien avec les services de la DRAC et un nouveau dossier de permis de démolir, un accord a été trouvé afin de conserver et préserver des traits typiques architecturaux visibles.

Compte tenu de ce qui précède, il est porté au vote l'attribution du lot de démolition qui avait été suspendu lors du précédent Conseil Municipal.

L'analyse des offres, réalisée par la CAO et le maître d'œuvre GAMOBAT, a permis de mettre en avant que l'entreprise Heitmann est la mieux disante.

Le marché de démolition de la maison Monnot est attribué à l'entreprise Heitmann & Fils pour un montant de 86 000 € HT.

Vote : Abstention (2) Contre (0) Pour (Majorité)

## **7. FSL / FAAD**

Le point est présenté par M. François Dodane, il est porté au vote de conserver les mêmes montants que l'année précédente, soit la moitié des sommes demandées.

Comme chaque année, le conseil départemental sollicite la commune pour participer au FSL (Fonds de Solidarité Logement) et au FAAD (Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté).

**Le FSL (Fonds de Solidarité Logement), permet notamment le financement :**

- **D'accompagnement social**
- **D'aides financières individuelles**
- **D'une gestion locative adaptée**

Il intervient pour aider toutes personnes ou familles dont les conditions d'existence et de ressources notamment, ne leur permettent pas d'accéder à un logement décent, de s'y maintenir, et la prise en charge des impayés d'énergie et/ou fourniture d'eau.

En 2020, plus de 4000 ménages du département ont bénéficié d'un soutien de ce fonds. Le fonds est alimenté par la contribution du Département à hauteur de 2M€ en 2021, et par les contributions volontaires des collectivités locales et de différentes structures œuvrant en matière de logement.

**Le FAAD (Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté), permet de soutenir et d'accompagner près de 500 ménages en difficultés et a pour objectif de soutenir les accédants à la propriété en difficultés dans la poursuite de leur projet immobilier, par un accompagnement social et, le cas échéant, une aide financière.**

Ce fonds est alimenté par la contribution du Département (23000€ en 2021) et par les participations volontaires des communes ou de leurs groupements, de la Caisse d'allocations familiales du Doubs, de la Mutualité sociale agricole.

Le niveau attendu de la participation des communes est de 0.60 euros par habitant pour le FSL et de 0.30 euros par habitant pour le FAAD.

Il est proposé de participer à hauteur de 50% du niveau attendu soit :

- FSL : 0.30 € par habitant.
- FAAD : 0.15 € par habitant.

Participation au Fond de Solidarité Logements => 0.30 € par habitant

Vote : Abstention (0) Contre (0) Pour (Unanimité)

Participation au Fond d'Aide aux Accédants en Difficultés => 0.15 € par habitant

Vote : Abstention (0) Contre (0) Pour (Unanimité)

## 8. Questions diverses

⇒ La CAF a versé l'acompte de 98 000.00€ de l'aide de 140 000.00€ prévu pour les travaux de la micro crèche.

⇒ Les services de la mairie ont été interpellés par un habitant du Quartier de Vaux les Près, concernant la limitation de vitesse au niveau des nouvelles écluses à 30km/h non respectée. Une signalisation par panneau des écluses est à l'étude pour améliorer la sécurité.

⇒ Un courrier a été reçu de la part des riverains du Chemin de Beauvallon concernant la collecte des déchets. Les demi-tours sont impossibles et la marche arrière non autorisée. GBM a entamé des démarches afin de trouver une solution.

Une des solutions envisagées serait un point de collecte enterré pour minimiser ou empêcher les problématiques d'esthétiques, d'hygiène, de sécurité. Une réunion de concertation est planifiée afin d'envisager avec les riverains toutes les solutions possibles.

⇒ Un audit pour le chauffage de l'église du quartier de Chemaudin a été réalisé par le bureau d'étude **Gouilloud**.

Deux solutions chiffrées à 69 000 € HT et 104 000 € HT ont été envoyées. Un rendez-vous à la rentrée de septembre est demandé afin de présenter ces solutions.

⇒ Le comité de secteur pour le PLUi comprenant les communes de Chemaudin et Vaux, Dannemarie sur Crête, Franois, et Serre les Sapins, organise une réunion pour échanger sur le futur PLUi le 30 août à la mairie de Franois.

⇒ Un courrier a été reçu de la part de Madame Herzog concernant l'occupation d'un pré vers le Stade. Il lui est répondu que ce pré n'appartient pas à la commune et la mairie lui recommande de prendre contact avec l'exploitant.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.*

**ÉTAT DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE**

Délibération 2022-049 : Subventions aux associations

Délibération 2022-050 : Tarif micro-crèche

Délibération 2022-051 : Plan de financement du parking de l'église

Délibération 2022-052 : Modifications budgétaires

Délibération 2022-053 : Dénomination rue zone de l'échange

Délibération 2022-054 : Marché de déconstruction de la maison Monnot

Délibération 2022-054 : FSL / FAAD